

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité –Fraternité
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE CROUY SUR OURCQ

Arrêté n° 014/2022

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE

Le Maire de CROUY- SUR -OURCQ,

Vu la loi du 02 mars 1982 modifiée,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1 et suivants
Vu le nouveau Code de la Route et notamment les articles R 411-18, R 411-25, R417-1 à R417-13
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents et notamment les articles 55 du livre I-4ème partie et 64 du livre I-4ème partie

Vu la demande des sociétés CABREMA 85 rue de Soissons – 60800 CREPY EN VALOIS et
AGORESPACE 334 rue Bernard BORDIER – 60150 LONGUEIL ANNEL,

CONSIDERANT que les intempéries ont retardé les travaux d'installation d'un City Stade Parc de la Providence, rue Geoffroy à CROUY SUR OURCQ, il y a donc lieu de prolonger la durée des travaux jusqu'au lundi 25 avril 2022

ARRETE

Article 1 : du mercredi 13 avril, 8 heures jusqu'à la fin des travaux, prévue le lundi 25 avril 2022 18 heures, la société est autorisée à occuper le domaine public.

Article 2 : Le parc de la Providence sera interdit au Public. Seules les Associations concernées seront autorisées à accéder à la salle de la Providence, en refermant la porte à clé du parc derrière eux, sous peine de fermeture définitive.

Article 3 : La voie de délai de recours est de deux mois.

Article 4 : Les demandeurs devront afficher en permanence, visible du domaine public, le présent arrêté et les éventuelles autorisations, qui devront être produites à toutes réquisitions des services de Gendarmerie et de Police.

Article 5 : copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lizy sur Ourcq, Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention des Sapeurs Pompiers de Lizy sur Ourcq, au demandeur, à Monsieur le Responsable des Services Techniques.

A CROUY SUR OURCQ, le 9 avril 2022

Monsieur Victor ETIENNE
Maire de CROUY SUR OURCQ

